

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19557 - 76ÈME ANNÉE

A Maurice contrairement à La Réunion, la protection de la population passe avant les profits

Coronavirus : Maurice, 1,4 million de touristes par an, ferme ses frontières jusqu'en septembre

A La Réunion, l'ouverture de l'aéroport aux cas potentiels de COVID-19 venus de France est prévue au plus tard le 10 juillet sous prétexte de sauver la saison touristique. Maurice a eu presque moitié moins de cas de coronavirus qu'à La Réunion. Maurice a accueilli l'an dernier 1,4 million de touristes qui ont généré 1,4 milliard de recettes, mais nos voisins ont décidé de maintenir fermé l'aéroport jusqu'au mois de septembre. Cette fermeture aux vols venus d'Europe et de La Réunion dure depuis le 16 mars. Ceci rappelle qu'à Maurice contrairement à La Réunion, la protection de la population passe avant les profits.

L'île Maurice a accueilli l'an dernier 1,4 million de touristes en 2019. Depuis le 26 avril, aucun cas de COVID-19 n'y a été enregistré. Jusqu'à cette date, Maurice a compté 332 cas confirmés pour 10 décès dont 5 liés directement au COVID-19. Rappelons que pendant ce temps à La Réunion des cas importés de France viennent chaque jour aggraver un bilan qui se monte aujourd'hui à 496 cas dont 1 décès. Cette situation moins grave qu'à La Réunion en termes de cas s'explique notamment par la décision de fermer la porte à la

contamination venue d'Europe dès le 16 mars dernier. 4 jours plus tard, après l'annonce des trois premiers cas importés, le gouvernement a décrété le confinement. Les restrictions aux déplacements ont été levées depuis le 31 mai.

Mais à la différence de la France qui, à la demande de Réunionnais, veut augmenter la fréquence du nombre de vols pour La Réunion et lever la quarantaine au plus tard le 10 juillet, à Maurice, les décisions sont bien différentes.

Maurice renonce à 1,4 milliard de recettes

En effet, contrairement à ce qui se passe à La Réunion, l'aéroport de Maurice restera fermé jusqu'au mois de septembre. Même décision pour les arrivées de croisiéristes, ce qui signifie que nos voisins ont décidé de fermer la porte à tout cas importé jusqu'au mois de septembre. Cela signifie clairement que le gouvernement mauricien a décidé de faire une croix sur l'année touristique 2020. L'an passé, sur 1,4 million de touristes, plus de 800.000 venaient d'Europe. Les frontières resteront fermées aussi aux Réunionnais. Ils étaient

plus de 130.000 l'an dernier et faisaient de La Réunion le 2e marché de touristes derrière la France, ex-aequo avec l'Allemagne.

Dans un pays d'un peu plus d'un million d'habitants, l'arrivée de 1,4 million de touristes venus de pays ayant habituellement un PIB par habitant plus élevé que Maurice est donc une importante source de recettes pour les professionnels du tourisme et de nombreux secteurs de l'économie de nos voisins. En 2019, les dépenses des touristes ont rapporté 1,4 milliard d'euros aux Mauriciens. A côté, les chiffres de La Réunion font bien pâle figure. En 2018, 574.000 entrées avaient été dénombrées pour seulement 341.000 touristes selon la définition utilisée à Maurice, qui ont rapporté 432 millions d'euros. Autrement dit, à La Réunion, le tourisme pèse trois fois moins qu'à Maurice. Ce n'est donc pas une activité aussi stratégique.

Retard de La Réunion sur ses voisins

Mais un lobby anti-quarantaine a pris corps au sein de cette corporation. Et en lien avec l'État, il a atteint son objectif : la réouver-

ture de l'aéroport de La Réunion sans contrainte mise à part un test obligatoire qui ne manquera pas d'être juridiquement contesté de la même manière de la quarantaine. Tout doit être réouvert au plus tard au 10 juillet, ce qui signifie laisser entrer librement des personnes venant de France, un pays où le COVID-19 tue tous les jours, avec l'émergence de nouvelles chaînes de contamination en raison d'un déconfinement inadapté.

Ceci démontre donc qu'à La Réunion, la France a fait le choix de privilégier les intérêts économiques au détriment de la population. Pendant ce temps à Maurice, c'est la santé de la population qui passe avant le profit. Dans ces conditions, qui pourrait encore oser dire que la France serait un pays riche tandis que Maurice serait un pays en développement.

Manifestement, les décisions de la France en matière d'ouverture

de l'aéroport soulignent que le retard de La Réunion sur ses voisins immédiats continue de s'accumuler. Et ce retard incombe notamment aux Réunionnais qui demandent à Paris de relancer au plus vite un système en train de s'effondrer.

M.M.

Nouvelle diminution de la protection face aux cas de COVID-19 importés de France

Coronavirus : quarantaine jugée illégale à Mayotte

Une résidente de Mayotte a contesté son placement en quarantaine à domicile devant la justice et obtenu gain de cause. Si une jurisprudence s'établit, alors elle rendra impossible toute mise en quarantaine et ne laissera comme seule possibilité la fermeture de l'aéroport si la préoccupation des autorités est de protéger les Réunionnais de la propagation du coronavirus.

Dans son édition du jour, « Les Nouvelles de Mayotte » rendent compte d'un jugement relatif à un placement sous quarantaine contesté.

La requérante venait de France et a débarqué à Mayotte le 7 juin dernier. Elle avait obtenu du préfet de Mayotte l'autorisation d'embarquer dans un vol à destination de Mayotte pour des raisons professionnelles. « Le préfet lui a accordé le droit de prendre l'avion, sous réserve qu'elle s'engage à effectuer une quatorzaine à domicile. D'accord, sauf que la profession de la jeune femme comportant des permanences, elle était bien obligée de quitter

son domicile pour les assurer ». L'avocat de la requérante s'est engouffré dans cette brèche en s'appuyant sur un arrêt du Conseil constitutionnel affirmant que nul ne peut être retenu à son domicile sans une décision du juge des libertés et de la détention. Il a donc saisi le JLD qui a rendu sa décision dimanche. « Le juge Pascal Bouvard a estimé qu'effectivement il n'était pas possible pour cette jeune femme de rester en quatorzaine chez elle, les textes étant entachés d'irrégularité », écrivent « Les Nouvelles de Mayotte ».

Conséquence à La Réunion

Cette décision de casser la quarantaine n'est pas prise en fonction de la situation particulière de la requérante, sa profession nécessite des astreintes hors de son domicile, mais sur l'obligation faite au juge des libertés et de la détention de statuer dans les 72 heures suivant la mise en quarantaine d'un passager en

provenance de France.

Cela signifie que n'importe qui venant de France à La Réunion pourra contester sa mise en quarantaine, qu'elle dure une ou deux semaines, et donc obtenir d'un juge qu'elle soit levée. Cela signifie en pratique permettre à n'importe quel porteur potentiel du coronavirus de contaminer librement des Réunionnais.

Devant une telle brèche dans la protection des Réunionnais face aux cas de coronavirus importés de France, la seule décision juridiquement inattaquable reste la fermeture de l'aéroport aux vols en provenance de la France. Mais c'est le contraire qui a été décidé par les autorités françaises à la demande de Réunionnais intransigeants sur la défense de leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt général de la population.

M.M.

Edito

D'une route des hauts inutile vers un tram train des hauts utile

Aujourd'hui se pose la question de la route des hauts de La Réunion. Cette route inscrite au Schéma d'aménagement régional de 2011 est censée relier les hauts de Saint-Denis à ceux de Bras Panon. Ce projet par d'un postulat vrai de complète asphyxie du réseau routier de l'Est.

Mais comme demain doit se voir sous le prisme de hier, il est important de rappeler le basculement des eaux de l'Est vers l'Ouest. Là aussi, le postulat de départ peut paraître louable : permettre à l'Ouest sec de bénéficier de l'eau abondante de l'Est. Ce projet porté en grande pompe par le Département de la Réunion a commencé au début des années 1980 pour se finir en 2014 soit 34 ans. Soit dit en passant, le locataire de la Région a encore de la marge avant de finir sa digue sans roche.

Au-delà des aléas de chantier, il convient d'en faire un bilan. D'abord dans un rapport publié en janvier 2007, l'Union internationale pour la conservation de la nature a qualifié ce chantier du basculement des eaux de « gigantesque gâchis écologique et financier ». Les agriculteurs se plaignent du manque d'eau dans les périmètres irrigués, et les habitants de l'Est font face à des coupures d'eau en période d'étiage. Et comme la honte ne punit pas la gale, le Département invente le projet Meren pour continuer ses dégâts. On leur fera grâce de ne pas rappeler le coût de cet équipement.

Alors que dire de cette route des hauts, deux voies qui doit désengorger une quatre voies, à part qu'elle est un non-sens géographique et historique. Un non-sens géographique, car elle ne permet pas d'aménager de nouvelles villes dans l'Est alors que le littoral est mangé chaque jour par la houle. Un non-sens historique, car elle fait la promotion d'un mode de déplacement que nous devons dépasser.

La Réunion de demain mériterait plutôt une voie ferrée au mode de propulsion écologique permettant de relier des nouveaux quartiers des hauts en gommant les aberrations de l'aménagement de l'Est.

L'heure de la responsabilité a sonné et ce type de projet qui semble être dicté par les multinationales françaises du béton doit être mis au ban. Et comme disait Che Guevara

« Soyez réalistes : demandez l'impossible »

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Ot é

Ou i di séparatis, ma parol i mank aou inn kaz !

Matant zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éètènitè mi pans zot i koné lo rouj-de-fon sé konm mon sizé d'étid. Mi avèye azot, mi suiv azot, mi kalkil azot é kan zot i lans in sizé mi koné tré bien ousa zot i vé alé. Kan zot i anparl in sizé mi konpran toutsuit sé pou mète La Rényon dann shomin lo séparatis. Mèm lépidémi, sansa la kiltir, sansa ankor la plantasyon, pou zot sé in sizé pou ral nout Rényon an déor d'lorbite La Frans. Mèm si zot i di pa, mi koné lé konmsa é la touzour été konmsa dopi 1959, la date zot la lans lo mo d'ord l'otonomi. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr sak ou i di i étone pa moin ditou, mé la pa pou sa mi done aou rézon. Ou i pé pans, si ou i vé, nou lé dann shomin lo séparatis mé sirman la pa sa : sak ou i apèl séparatis, nou ni apèl sa la responsabilité pou lo pèp rényoné dann lé zafèr ki konsèrn ali prinsipalman. E kosa i konsèrn anou prinsipalman ?

Dabor ni pé di, sak ni vé sé kass la kord avèk lo néokolonyalism pou pèrmète anou dévlop nout lékonomi konm k'i fo. Ni pé di ankor, ni vé plant nout tant dann l'indyanoséani, landroi lo déstin la mète nout péi. Ni vé galman libèr nout kiltir-san rozète la kiltir fransèz - épi libèr nout sosyété épi protèz nout l'anvironeman. Biensir, san koup bann rolasyon pou nout bien avèk La Frans épi l'érop.

Sé sa lo séparatism ? Non sé done la responsabilité lo pèp rényoné, dann tout sak i konsèrn ali prinsipalman.. Séparatim ? Mi diré i mank aou inn kaz pou di in n'afèr konmsa.

Tok ! Pran sa pou ou !

Justin